

Tribunal du commerce extérieur—Loi

CONTRE

Députés

Attewell	Gottselig	O'Neil
Belsher	Greenaway	Oostrom
Bertrand	Guilbault	Plourde
Binns	(Drummond)	Ravis
Blackburn	Halliday	Reimer
(Jonquière)	Harvey	St-Julien
Blenkarn	Hawkes	Scott
Bosley	Hockin	(Hamilton—Wentworth)
Bourgault	Holtmann	Siddon
Browes	Howie	Tardif
Cardiff	Jacques	(Charlebourg)
Champagne	Jardine	Taylor
(Champlain)	Jepson	Thacker
Clinch	Joncas	Towers
Cooper	Kempling	Tupper
Cossitt	Ladouceur	Turner
Crofton	Layton	(Ottawa—Carleton)
Dantzer	Lewis	Van De Walle
Darling	Lopez	Vézina
Daubney	Mailly	Vincent
Domm	Malone	Wenman
Ellis	Mayer	White
Epp	Mazankowski	Wilson
(Provencher)	McDermid	(Swift Current
Fennell	McLean	—Maple Creek)
Fontaine	Mitges	Witer—78
Forrestall	Moore	
Fraleigh	Nicholson	
Gass	(Niagara Falls)	
Girard	Nickerson	
Gormley	Nowlan	

● (1820)

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il semble que j'ai commis une petite erreur de jugement. Lorsque vous avez demandé qui était en faveur de cette motion, nous, de ce parti, voulions certainement nous y opposer et nous voulons exprimer notre dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le projet de loi est agréé avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 26, conformément à l'ordre adopté le 20 juin 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

● (1800)

[Français]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 juillet, du projet de loi C-110, visant à constituer le Tribunal canadien du commerce extérieur et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-110, Loi constituant le Tribunal canadien du commerce extérieur et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence.

Convoquez les députés.

Le vote porte sur la motion numéro 11, au nom de M. Langdon:

Qu'on modifie le projet de loi C-110, à l'article 27, en retranchant les lignes 28 à 32, page 11, et les lignes 1 à 3, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Dans l'appréciation de la question de préjudice visée au paragraphe (1), le Tribunal tient compte, à la fois:

- de tous les facteurs et indices qui ont un rapport avec la condition de l'industrie, y compris la diminution effective ou éventuelle de la production, des ventes, de la part du marché occupée, des profits, de la productivité, du rendement des investissements, de l'utilisation de la capacité de production, de l'emploi, des salaires et du volume des autres importations;
- des obligations du Canada au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et, dans le cas des textiles et des vêtements, de l'Accord relatif au commerce international des textiles.»

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 475)

POUR

Députés

Allmand	Henderson	Parry
Axworthy	Hopkins	Penner
Baker	Isabelle	Pépin
Benjamin	Jewett	Prud'homme
Boudria	Kaplan	Riis
Caccia	Keeper	Robichaud
Copps	Killens	Rodriguez
Epp	Langdon	Skelly
(Thunder Bay—	MacLellan	Waddell—35
Nipigon)	Malépart	
Finestone	Marchi	
Foster	Mitchell	
Frith	Nunziata	
Gauthier	Orlikow	